



25 février 2021

(21-1614)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
--	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur le droit d'auteur
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/KOR/21_1393_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KOR/C/4/Rev.1
Brève description du texte juridique notifié	
La Loi sur le droit d'auteur a été révisée afin de prolonger le délai relatif à l'utilisation de la rémunération non distribuée, d'accumuler une certaine partie de la rémunération non distribuée et d'autoriser les bons offices à signer des accords écrits.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	16 octobre 2018; 17 avril 2019
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	22 février 2021
--	-----------------

Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère de la culture, des sports et du tourisme Government Complex-Sejong, 388 Galmae-ro Sejong-si 30119 République de Corée Tél: +82-44-203-2000 Fax: +82-44-203-3447

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.